

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2020_009

OBJET :

COMMISSION N°3

JEUNESSE

**Signature de la
convention de mise à
disposition de service
« Jeunesse – centre de
loisirs » avec la
commune de MERIGNIES**

**Présents de la délibération
CC_2020_001 à
CC_2020_010 :**

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

**Présents de la délibération
CC_2020_010 à
CC_2020_016 :**

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 43

L'an deux mille vingt, le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MONCHEAUX, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 janvier 2020, conformément à la loi.

Présents :

MM. Jean-Luc DETAVERNIER, Eric MOMONT, Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Benjamin DUMORTIER, Jean-Michel DELERIVE, Yannick LASSALLE, Mme Joëlle DUPRIEZ

MM. Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Alain DUTHOIT, Frédéric PRADALIER, Raymond NAMYST, Bernard ROGER, Jean DELATTRE, Pascal FROMONT, Amaury DUFOUR, Marion DUBOIS, Michel DUPONT, Yves OLIVIER, Régis BUE, Marie-Hélène BACLET, Marcel PROCUREUR, Francis MELON, Jeannette WILLOCOQ, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Bruno RUSINEK, Marie CIETERS, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Pierre CROXO, Alain DUCHESNE

Olivier VERCRUYSE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Sylvain CLEMENT, procuration à M. Luc FOUTRY

M. Arnaud HOTTIN, procuration à M. Eric MOMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART

M. Frédéric SZYMCZAK, procuration à M. Thierry LAZARO

Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Philippe DELCOURT

Absents excusés :

M. Bernard CORTEQUISSE, Jean-Claude SARAZIN, Ingrid LEMAHIEU

Mme Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant M. Olivier VERCRUYSE

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Absents :

M. Jean-Paul FRANCKE, Jean-Paul BEAREZ, Benoit BRILLON, Christian LEMAIRE

Secrétaire de Séance : Amaury DUFOUR



COMMISSION N°3

JEUNESSE

Délibération relative à la mise à disposition de service « Jeunesse – centres de loisirs » avec la commune de Mérignies

Le Conseil Communautaire

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 29 mai et du 20 septembre 2013 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Pévèle, Espace en Pévèle, Sud Pévélois, Cœur de Pévèle et du Carembault et du rattachement de la commune de PONT-A-MARCQ.

Vu la délibération n°2015/225 du conseil communautaire du 21 septembre 2015 relative au vote des statuts de la CCPC

Considérant que l'intérêt communautaire au sein de la compétence ANIMATION JEUNESSE est rédigée comme suit :

Sont d'intérêt communautaire, pour l'ensemble des communes, dont la population est inférieure à 8 000 habitants.

- *L'organisation des centres de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans sur toutes les périodes de vacances et la journée du mercredi*
- *L'organisation de lieux d'accueil et de loisirs de proximité ainsi que d'animation pour les adolescents de 12 à 17 ans sur toutes les périodes de vacances ainsi que les mercredis et les samedis.*

Considérant que la commune de MERIGNIES a un service jeunesse et que certains agents sont affectés à l'exercice de missions communautaires.

Vu l'article L5211-4-1 I – al.4, du CGCT

Vu la fiche d'impacts annexée au projet de délibération permettant d'apprécier les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, sur la rémunération, et des droits acquis des fonctionnaires et agents non titulaires concernés.

Vu la saisine du Comité technique compétent pour la commune

Vu la saisine du Comité technique propre à la CCPC

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 43 votants)

- D'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition de service avec la commune de MERIGNIES pour le fonctionnement des centres de loisirs intercommunaux

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAMERNE

